

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

EPIC
Pays des Sorgues
Monts de Vaucluse

EB / XF / FQP / VBG

N° 23-14

Nombre de Délégués
en exercice 21

Nombre de Délégués
présents 11

Nombre de Délégués
votants 12

**EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS**

DE L'EPIC Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Séance du 28 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à quinze heures, l'EPIC s'est réuni à la Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse sous la présidence de Monsieur Eric Bruxelles.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs, BRUXELLE, CHAMBARLHAC, DE ALMEIDA, EGOYAN, FERMANIAN, GRYNKORN, HEDIARD, LEGARS-LAVAURE, MATHIEU, MERIGAUD, PHILIP.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs, AIMADIEU, BAYON DE NOYER, CANDAU, CANILLAS, CHABAUD-GEVA, CLEMENT, FERREIRA DA SILVA, FISCHNALLER, GIRARD, GONZALVEZ.

ABSENTS DONNANT POUVOIR : Madame, Monsieur AIMADIEU (pouvoir à Madame Chambarlhac)

Objet : Convention de label vignobles et découvertes- Destination Luberon

Créé en 2009, le label « Vignobles & Découvertes, est attribué pour une durée de 3 ans par Atout France, après recommandation du Conseil Supérieur de l'Enotourisme, a une destination vocation touristique et viticole proposant une offre de produits touristiques multiples et complémentaires (hébergement, restauration, visite de cave et dégustation, musée, évènement, ...) et permettant au client de faciliter l'organisation de son séjour et de l'orienter sur des prestations qualifiées. Le label "Vignobles & Découvertes, correspond une marque collective, la marque « Vignobles & Découvertes dont la gestion et la procédure d'attribution sont encadrées par un règlement d'usage.

Le territoire administratif est défini par le périmètre administratif des communautés de Communes, communautés d'agglomération ou métropole dont les Offices de Tourisme référents sont signataires de la présente convention.

La présente convention a pour objet la définition de la gouvernance et du partenariat technico-administratif et financier entre l'office de Tourisme Luberon Monts de Vaucluse, porteur de la démarche, les offices de tourisme du territoire administratif et les syndicats des vins de l'AOC Luberon.

VU le du Code du Tourisme,

VU les articles L. 133-4 et suivants du Code du Tourisme, l'office de tourisme est administré par un Comité de Direction et dirigé par un Directeur.

VU la Convention de partenariat Label vignobles et découvertes- Destination Luberon, entre les Offices de tourisme Luberon Monts de Vaucluse, Pays d'Apt Luberon, Pertuis, L'Epic Tourisme PSMV, l'association Luberon Sud Tourisme Et l'association du syndicat des vins de l'AOC Luberon en annexe de la présente délibération;

LE COMITE DIRECTEUR

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

- **AUTORISE** Monsieur le Président de L'Etablissement Public Industriel et Commercial Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse à ratifier la convention de partenariat Label vignobles et découvertes - Destination Luberon, entre les Offices de tourisme Luberon Monts de Vaucluse, Pays d'Apt Luberon, Pertuis, L'Epic Tourisme PSMV, l'association Luberon Sud Tourisme et l'association du syndicat des vins de l'AOC Luberon en annexe de la présente délibération ;

Le Président de l'EPIC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 03/07/2023

Pour extrait conforme
au registre des
délibérations,

Eric Bruxelles